

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE D'EYBENS

DROITS D'INSCRIPTION 2022-2023

CATEGORIES DE TARIFS :

- **TARIF A - COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT, 3 PARCOURS ET 4 NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT :**
 - parcours complet : 1 cours individuel d'instrument + 1 cours de FM + 1 pratique collective (cycles 1, 2 et 3)
 - parcours personnalisé en musique : 1 cours individuel d'instrument + 1 cours de FM ou 1 pratique collective (cycle 2 et 3)
 - cours instrumental individuel (initiation)

- **TARIF B - ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL EN COURS COLLECTIF, 2 PARCOURS :**
cours de chant et violon baroque uniquement
 - enseignement instrumental en cours collectif seul
 - parcours complet : 1 cours d'instrument en cours collectif + 1 cours de FM + 1 pratique collective

- **TARIF C - COURS DE DANSE OU PRATIQUE COLLECTIVE SANS COURS D'INSTRUMENT, 4 PARCOURS :**
La pratique collective comprend la pratique en orchestre, le chant choral, la formation musicale, les ateliers jazz, les ateliers d'improvisation, l'éveil musical et/ou danse, les cours de danse ...
 - une pratique collective seule ou 1 seul cours de danse (niveaux éveil, initiation, 1^{re} et 2^e année de cycle 1)
 - plusieurs cours de pratiques collectives ou 1 cours de danse + 1 atelier en classique ou contemporain (à partir de la 3^e année du cycle 1 et en cycle 2)

PRINCIPES DE FACTURATION :

- **LA TARIFICATION DES ENSEIGNEMENTS SE FAIT SELON 3 CRITERES :**
 - le type de parcours d'enseignement suivi (tarifs A, B ou C),
 - l'âge et/ou la situation individuelle,
 - le lieu de résidence.
- **DROIT DE REPROGRAPHIE :**
Il est de 6,65 € pour chaque élève et facturé en sus de la cotisation annuelle.
- **TARIFICATION DES ATELIERS D'IMPROVISATION NON-HEBDOMADAIRES :**
Ces ateliers ayant lieu selon un cycle non-hebdomadaire, ils sont facturés à la séance selon :
 - première séance gratuite
 - frais d'inscriptions dès la seconde séance :
 - à partir de la seconde séance, application du tarif C " cours de danse ou pratique collective sans cours d'instrument", premier cas du tarif : " une pratique collective seule",
 - calcul du montant dû de la façon suivante : tarif C " cours de danse ou pratique collective sans cours d'instrument - 1 cours" / nombre de semaines d'enseignement dans l'année x nombre de séances dans l'année.

Pour les élèves du CRC ayant à minima deux cours de pratique collective, la participation aux ateliers est incluse dans leur inscription et intégrée à leur parcours, quel que soit le nombre de séances auxquelles ils participent. Pour les élèves du CRC par ailleurs inscrits à un seul cours de pratique collective, la participation aux ateliers est facturée en sus.

• TARIFICATIONS SPECIFIQUES :

- Les musiciens de l'Harmonie Eybens Poisat, de l'orchestre OSE et des ateliers Jazz bénéficient du tarif eybinois pour l'inscription en cours individuel d'instrument.
- Les élèves Bressonnais de 6 à 18 ans bénéficient d'une participation financière de leur commune (se rapprocher de la mairie de Bresson pour s'informer sur les dispositions).
- Les agents de la ville d'Eybens ne résidant pas sur la commune et leurs ayants-droits bénéficient du tarif eybinois.

• TARIF DEGRESSIF :

- double parcours pour un même élève : réduction de 20 % sur le tarif le plus bas (exemples : 2 instruments, parcours danse et musique, parcours danse contemporaine et danse classique).
- Les eybinois demandeurs d'emploi, emplois précaires, retraites précaires, etc.... peuvent bénéficier des dispositifs d'aides spécifiques notamment du CCAS (chéquier culture, ...)

• ENGAGEMENT ET RESILIATION :

L'engagement au Conservatoire de musique et danse est annuel. Toute année commencée est due dans son intégralité, même si l'élève quitte le Conservatoire en cours d'année.

Toutefois, l'élève dispose de 2 cours d'essai dans une nouvelle activité avant de confirmer son inscription. S'il ne désire pas poursuivre l'activité à compter du 1er octobre, il le confirme par écrit à l'administration. Dans ce cas, son inscription est annulée et ne donnera pas lieu à facturation.

En cas d'arrêt en cours d'année pour raison de force majeure dûment justifiée, un remboursement pourra être mis en place au prorata du temps de cours effectué.

L'édition des factures est réalisée à partir du mois de novembre.

• INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE :

En fonction des places disponibles, il est possible d'intégrer le Conservatoire en cours d'année (cours individuels et pratiques collectives).

Le calcul des droits d'inscription se fait alors au prorata du temps restant jusqu'à la fin de l'année scolaire selon le mode de calcul suivant :

tarif annuel / nombre de semaines d'enseignement dans l'année x nombre de semaines d'enseignement restantes à la date d'inscription

• REGLES D'ARRONDI :

- 1) Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro : égal ou au-dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur ; en-dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur.
- 2) Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au centième d'euro : égal ou au-dessus de 0,005 €, arrondi au centième supérieur ; en-dessous de 0,005 €, arrondi au centième inférieur.

• JUSTIFICATIFS :

- tarif eybinois ou bressonnais : justificatif de domicile officiel (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone fixe, avis d'imposition) de moins de trois mois
- prise en compte du quotient familial : dernier quotient familial fourni par la CAF ou dernier avis d'imposition. La cotisation est calculée à partir du justificatif CAF transmis au moment de l'inscription. Sans communication de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.
- tarifs réduits jeunes (18-25 ans scolarisés, étudiants ou sans emploi) : justificatif en cours de validité

GRILLES DE TARIFS :

TARIFS ENFANTS ET JEUNES (18-25 ans scolarisés, étudiants ou sans emploi)						
LIEU DE RÉSIDENCE	EYBINOIS					NON EYBINOIS
QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 380	Q380 < QF < 1500	QF 1500	Q1500 < QF < 2500	QF ≥ 2500	
TARIF A - COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT						
. parcours complet cycle 1 . initiation	71,30 €	0,2176 x QF - 11,3839	315,00 €	0,0390 x QF + 256,50	354,00 €	692,78 €
. parcours complet cycle 2 et 3 . parcours personnalisé	132,50 €	0,2180 x QF + 49,6464	376,70 €	0,0513 x QF + 299,75	428,00 €	798,16 €
TARIF B - ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL EN COURS COLLECTIF						
cours collectif seul	47,00 €	0,0772 x QF + 17,6518	133,50 €	0,02 x QF + 103,50	153,50 €	179,50 €
parcours complet	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145	195,00 €	235,40 €
TARIF C - COURS DE DANSE OU PRATIQUE COLLECTIVE						
. pratique collective seule . 1 seul cours de danse (niveaux éveil, initiation, 1re et 2e année de cycle 1)	35,00 €	0,0509 x QF + 15,6607	92,00 €	0,02 x QF + 62	112,00 €	124,00 €
. plusieurs cours de pratiques collectives . 1 cours de danse + 1 atelier en classique ou contemporain (3e année du cycle 1 et en cycle 2)	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145	195,00 €	235,40 €

TARIFS ADULTES (18 ans et plus)		
LIEU DE RÉSIDENCE	EYBINOIS	NON EYBINOIS
TARIF A - COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT		
Parcours complet ou personnalisé	432,10 €	919,16 €
TARIF B - ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL EN COURS COLLECTIF		
cours collectif seul	153,50 €	186,00 €
parcours complet	195,00 €	235,40 €
TARIF C - PRATIQUE COLLECTIVE		
pratique collective seule	112,00 €	136,40 €
plusieurs pratiques collectives	195,00 €	235,40 €

MODALITES DE PAIEMENT :

- **PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS :**

Il est possible de payer en trois fois sous réserve d'une demande faite auprès de l'administration du CRC à réception de la première facture et de la signature de l'échéancier.

ATTENTION : nous ne pouvons accepter qu'un chèque à la fois.

- **DATE LIMITE DE PAIEMENT :**

Pour les règlements en une seule fois, la date limite est fixée au 31 mars de l'année en cours.

Pour les règlements en trois fois, les dates limites sont fixées au 31 décembre, 15 février et 31 mars de l'année en cours.

Passée la date limite de chaque échéance, les factures impayées sont transmises au Trésor Public pour mise en recouvrement.

- **MODES DE REGLEMENT ACCEPTES :**

- chèque bancaire ou postal,

- espèces (jusqu'à 300€),

- paiement en ligne par carte bancaire,

- dispositif du Département de l'Isère "tattoo Isère",

- chèques Culture du CCAS de la ville d'Eybens (tarif maximum de 40 € pour les enfants et de 60€ pour les adultes).